



FEBEA

FÉDÉRATION DES
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ

**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2022**

Edito



Si l'année 2021 était apparue comme l'année du rebond pour le secteur cosmétique après la crise sanitaire, 2022 est celle où notre secteur a pu retrouver tout son potentiel et affirmer sa solidité, malgré les nouvelles difficultés qui sont apparues dans le contexte international.

La dynamique à l'export est pleinement retrouvée, avec un nouveau record qui confirme la place de la cosmétique comme troisième contributeur à l'excédent commercial. Le marché intérieur a lui aussi retrouvé ses couleurs mais rapidement, les entreprises cosmétiques se sont retrouvées confrontées aux impacts économiques de la guerre en Ukraine, notamment la hausse des coûts. Cette inflation aura caractérisé l'ensemble de l'année 2022 : l'augmentation du prix de l'énergie mais aussi celle de nombreux emballages et ingrédients s'est imposée comme un nouveau défi pour nos entreprises. Sans oublier la pression sur le pouvoir d'achat de nos consommateurs.

Face à cette situation, la FEBEA s'est mobilisée notamment en renforçant les liens au sein de la filière, à travers la pérennisation du Comité de filière cosmétique présidé par le Ministre de l'Industrie et la multiplication d'initiatives – médiations, chartes, accélérateur... - entre les fabricants et leurs partenaires.

La FEBEA s'est aussi mobilisée en renforçant l'accompagnement quotidien des entreprises, avec une attention particulière pour les TPE, les PME et les ETI. L'offre de webinaires a ainsi été renforcée afin de partager en continu les expertises et les bonnes pratiques.

La FEBEA poursuivra cette mobilisation en 2023, tout en maintenant le cap sur les chantiers stratégiques comme la valorisation de notre secteur, le lancement de projets collectifs pour accélérer la transition écologique, la défense des ingrédients et l'accompagnement du développement des PME.

Vous pouvez compter sur notre engagement pour continuer à promouvoir une cosmétique essentielle, durable et responsable, autour de la raison d'être de notre secteur :

« Prendre soin de vous, respecter la beauté du monde ».

Emmanuel GUICHARD
Délégué Général

L'année en bref

JANVIER



• ENVIRONNEMENT

Invendus et dons : la FEBEA lance plusieurs services d'accompagnement des TPE/PME pour appréhender les démarches logistiques, comptables, juridiques

FÉVRIER



• INTERNATIONAL

Publication des chiffres sur les exportations 2021 : le secteur progresse de 2,5% par rapport à 2019

• SOLIDARITÉ

Mobilisation des entreprises cosmétiques françaises aux côtés de l'Agence du Don en Nature pour soutenir les réfugiés ukrainiens : 800 000 produits d'hygiène et de soin collectés.

MARS



• FILIÈRE

- Deuxième réunion du comité de filière cosmétique présidé par la ministre de l'industrie Agnès Pannier-Runacher
- Présentation des résultats de l'étude du cabinet PwC visant à identifier les potentiels et les opportunités de rapatriement en France de certains achats stratégiques réalisés par les entreprises cosmétiques

• MÉTIER

Association de la FEBEA à The Fragrance Foundation France, pour la Journée mondiale du parfum, avec une série de podcasts sur la diversité des métiers du parfum

MAI



• FILIÈRE

Mobilisation de la FEBEA pour les élections présidentielles avec la présentation de 22 propositions du secteur cosmétique

JUIN



• SOLAIRES

- Partenariat avec le Syndicat national des Dermatologues-vénérologues pour la Semaine de prévention et de dépistage des cancers de la peau
- Coups de soleil et cancers de la peau : campagne digitale et presse de la FEBEA sur l'importance de protéger les enfants

• FEBEA

- Election de nouveaux administrateurs de la FEBEA
- Organisation de la Rencontre annuelle de la FEBEA sur le thème «L'essentialité des produits cosmétiques : prendre soin de soi, prendre soin des autres».
- Séance annuelle de questions/réponses proposée par l'équipe de la FEBEA aux adhérents

• INGRÉDIENTS

Validation par l'OCDE de trois méthodes d'essai sur la perturbation endocrinienne présentées par PEPPER, la plateforme publique-privée dont la FEBEA est co-fondatrice

• FILIÈRE

Lancement de l'accélérateur beauté par BPIFRANCE et la FEBEA, avec le soutien des grands donneurs d'ordre du secteur de la cosmétique

JUILLET



• DISTRIBUTION SÉLECTIVE

Organisation par la FEBEA d'une table ronde d'experts sur le nouveau cadre applicable à la distribution sélective

AOÛT



• INTERNATIONAL

Communication presse sur l'augmentation de 19% des exportations de produits cosmétiques français au premier semestre 2022

OCTOBRE



• INTERNATIONAL

Organisation du « Cosmetic World Tour », l'événement réglementaire international biennal de la FEBEA

• QUALITÉ

Organisation de la 5^{ème} conférence sur les Bonnes Pratiques de Fabrication, en partenariat avec l'IFIS

• ENVIRONNEMENT

Signature de la charte EcoWatt pour marquer l'engagement du secteur en faveur de la sobriété énergétique

NOVEMBRE



• ENVIRONNEMENT

- Participation au Sustainable Cosmetics Summit
- Lancement de la campagne digitale et presse #2BonnesRaisons, sur les écogestes à adopter dans la salle de bains, en partenariat avec le gouvernement

• FILIÈRE

- Troisième réunion du comité de filière cosmétique, présidé par Roland Lescure
- La FEBEA partenaire du Indies BeautyTech Forum de Cosmétique Mag

• INGRÉDIENTS

Intervention de la FEBEA au Congrès annuel de la filière des extraits de chanvre

• SOLIDARITÉ

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes : la FEBEA relaie la campagne gouvernementale auprès de l'ensemble du secteur

DÉCEMBRE



• INGRÉDIENTS

Lancement de l'association NanoMeasureFrance portée par le LNE, France Chimie et la FEBEA

• ENVIRONNEMENT

Biodiversité : lancement d'une édition en anglais du Guide sur les bonnes pratiques des entreprises cosmétiques, avec l'association allemande des entreprises cosmétiques, IKW

• SOLIDARITÉ

L'appel aux dons lancé par la FEBEA pour l'association Dons Solidaires en vue d'un « Noël Solidaire » a permis à plus de 400.000 personnes de recevoir un cadeau de Noël.

Campus FEBEA

L'offre de webinaires

Retour sur les CAMPUS FEBEA de l'année 2022 : une offre élargie de webinaires gratuits et réservés aux adhérents, avec des formats courts de 45 minutes sur des thématiques très variées. Le programme des webinaires est disponible sur le site extranet de la FEBEA dans la rubrique « Événements / webinaires ».

INTERNATIONAL

- Contrôles des CVL : comment être conforme ?
- Russie / Ukraine : point d'information (2 sessions)
- Etats-Unis : la réglementation cosmétique dans tous ses Etats
- Point sur les actualités internationales

64
webinaires

Plus de
7515
participants

ENVIRONNEMENT

- Décarbonation de l'industrie : de l'efficacité énergétique à la décarbonation - Aides et financements
- FAQ sur les qualités et caractéristiques environnementales
- Evolution du cahier des charges CITEO et des écocontributions
- Tensions sur les approvisionnements en énergie
- Pourquoi et comment devenir une entreprise à mission ?
- RSE : quelle visibilité médiatique pour les actions des marques cosmétiques ?
- Nouvelles technologies de recyclage
- Affichage environnemental (3 sessions)
- Plastic Act (3 sessions)
- Présentation de l'appel à projets « recyclabilité des emballages beauté et cosmétique »
- Océans : 2022, une année stratégique
- Biodiversité (4 sessions)
- Allégations environnementales
- Revision of the Packaging and Packaging Waste Directive
- Présentation de TWIICE et des contours de la future REP DEIC 2025

AFFAIRES SOCIALES

- Convention collective nationale des Industries chimiques (CCNIC) – les fondamentaux
- Embauche et classifications
- Inclusion par l'emploi

JURIDIQUE

- Fabriqué en France : les éclairages des douanes
- Produits personnalisés
- Quel cadre juridique pour la promotion par les prix et la remise d'échantillons ?
- Distribution sélective

POLITIQUE

- Elections présidentielles 2022 : quels enjeux pour le secteur cosmétique ? (2 sessions)

APPLICATION DE LA LOI AGECE

- AGECE LAW : overview of new environmental labelling requirements in France
- Article 13-I de la loi AGECE (3 sessions)
- Décret relatif à la proportion minimale d'emballages réemployés : présentation et décryptage
- Info-tri et Triman : point sur les actions en cours et les échéances à venir
- Dons des invendus : les clés du nouveau dispositif

ET AUSSI

- Un webinar de rentrée FEBEA pour annoncer les nouveautés et les priorités de l'année en janvier et pour la rentrée de septembre
- Une session annuelle de question / réponses sur les sujets d'actualités avec l'équipe FEBEA

INGRÉDIENTS

- Cannabidiol : nouveau cadre réglementaire et enjeux pour les produits cosmétiques
- Révision du Règlement Cosmétique (3 sessions)
- Mise en avant des ingrédients : contrôles en cours et points de vigilance à avoir
- Produits de protection solaire : recommandation Cosmetics Europe
- Métrologie et produits cosmétiques
- Perturbation endocrinienne et réglementations : quels impacts pour vos produits ?
- Les chiffres clés de la cosmétique bio en partenariat avec COSMEBIO
- Produits de protection solaire : mesure d'efficacité et normes ISO
- Cycle sur la réglementation des ingrédients (2 sessions)
- Méthodes alternatives au SPF in vivo : présentation des normes ISO en préparation
- Présentation de l'association NanoMesureFrance
- Proposition de restriction pour les microplastiques
- Etiquetage des produits cosmétiques dans l'UE

BEAUTY TECH

- Dans la jungle des applications cosmétiques : comment s'y retrouver ?
- Présentation d'Ankorstore
- Présentation d'E BRAND : se protéger contre la contrefaçon, la vente illicite, les marchés parallèles, le cybersquatting...

Le service des audits mutualisés...

... expliqué en 4 SMS

Le service des audits mutualisés de la FEBEA permet à plusieurs entreprises de réaliser, en même temps et sur un même site de fabrication ou de distribution, un audit de leurs matières premières et ainsi de se partager les frais.

À qui s'adresse ce service ?

Ce service est ouvert à tous les donneurs d'ordre, en France et à l'international. 🤝

Ce service rend l'audit des fournisseurs accessible à toutes les PME et TPE cosmétiques.

Pourquoi mutualiser les audits ?

Pour diminuer les coûts de l'audit, simplifier les formalités (grâce à l'allègement des contrôles à réception des matières premières) et garantir la confidentialité de l'audit.

Quels sont les avantages ?

- la reconnaissance des audits Qualité par les fournisseurs et les autorités
- le respect de plannings et la réalisation de davantage d'audits
- la baisse des coûts et des ressources allouées aux audits
- les tarifs abordables et adaptés aux PME
- l'optimisation des contrôles à réception
- l'uniformisation des rapports d'audit
- le suivi des plans d'action par la FEBEA 🙌

Comment s'abonner au service ?

Pour toute information envoyer un mail à : audits@febea.fr

Le service des CVL...

... expliqué en 4 SMS

La délivrance des certificats de vente libre (CVL) est indispensable pour pouvoir exporter vos produits cosmétiques à travers le monde.

Le CVL est le seul document officiel qui garantit la sécurité et la vente libre des produits en France et dans l'UE. Les CVL de la FEBEA sont certifiés ISO 9001:2015 depuis 2010.

Depuis 2021, la FEBEA propose la légalisation des CVL et GMP délivrés, ainsi que tout autre document complémentaire (POA, formules ...).

Les e-documents proposés par la FEBEA sont depuis 2021 signés électroniquement via la plateforme DocuSign. Ils comportent un numéro unique garantissant leur authenticité et leur traçabilité. La FEBEA a également mis en place un QR Code sur l'ensemble des documents export papier ou numériques pour vérifier la conformité des documents.

A qui s'adresse ce service ?

Aux adhérents de la FEBEA, mais aussi aux non-adhérents qui veulent exporter hors de l'UE.

Pourquoi délivrer des CVL ?

Ils sont essentiels pour exporter des produits cosmétiques vers les 66 pays situés hors de l'UE exigeant ce certificat. Ils garantissent aussi la conformité des produits aux réglementations françaises et européennes.

Comment faire une demande de CVL ?

Pour obtenir le Certificat de Vente Libre les entreprises adhérentes ou non-adhérentes de la FEBEA doivent effectuer leur demande sur le site : www.febea.fr

Il y a 5 étapes pour l'obtenir : 🙌

- 1 Demande de code d'accès
- 2 Renseignement du profil utilisateur
- 3 Déclaration de Responsabilité de l'Entreprise
- 4 Déclaration de Responsabilité Produits
- 5 Sélection des produits objets du CVL puis validation de l'utilisateur

Comment l'utiliser ?

Pour toute information envoyer un mail à : febea@febea.fr



NOS ACTIVITÉS

Environnement

EMBALLAGES : DÉPLOIEMENT DU « PLASTIC ACT »

Le secteur cosmétique a été le premier à lancer en juin 2021 un plan de transformation et de réduction de son empreinte plastique.

Le « Plastic Act » est une feuille de route collective qui fixe des objectifs chiffrés ambitieux, à horizon 2025, allant au-delà des dispositions prévues par la loi AGECC. Elle se décline selon le principe des 4 « R » : Réduire, Réutiliser, Recycler et Réintégrer.

Ce défi collectif s'est traduit en 2022 par une série d'actions concrètes, comme par exemple :

- Le Consortium « Pulp in Action » opéré par le cabinet (Re)SET réunit 14 acteurs de la cosmétique pour inventer l'emballage du futur en fibres cellulosiques. À ce jour, 25 pilotes de R&D sont en cours et les premiers résultats sont prometteurs.

- En collaboration avec CITEO, la FEBEA a mis à disposition de ses adhérents un « Guide 4R » de l'Hygiène-Beauté pour favoriser l'écoconception des emballages cosmétiques. Cette boîte à outils à usage de toutes les entreprises contient des recommandations précises et opérationnelles pour accélérer la circularité des emballages.

- Parce que le réemploi est un levier majeur pour réduire l'empreinte environnementale des emballages et que son développement nécessite des modèles économiques innovants et de la coopération entre les acteurs, la FEBEA a lancé en 2022 un groupe de travail dédié sur les dispositifs de réemploi. Le groupe a pour mission de suivre les évolutions réglementaires en la matière, le partage d'expériences et de bonnes pratiques et l'identification des solutions les plus vertueuses d'un point de vue environnemental.

CONFÉRENCE PROTOCOLE DE NAGOYA #5 LA BIODIVERSITÉ, UN ATOUT POUR LE SECTEUR COSMÉTIQUE

Le 26 janvier 2023, la FEBEA co-organisait avec les fédérations ASPA-INGRECOS, PRODAROM et UNITIS la cinquième conférence sur le Protocole de Nagoya.

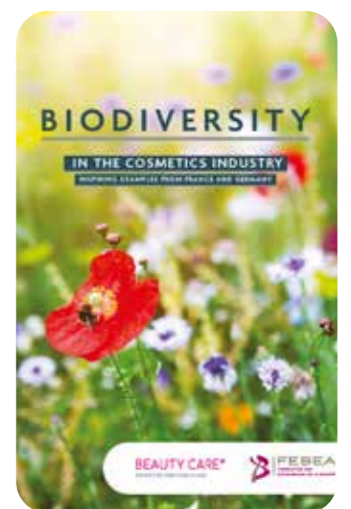
Un mois après la COP15 à Montréal, l'évènement a été l'occasion pour les fédérations de présenter pour la première fois un bilan du Protocole de Nagoya.

Des autorités compétentes et points focaux, ainsi que des experts ont répondu à notre invitation pour un « tour du monde » des réglementations APA (Accès et Partage des avantages), en France, au Maroc, à Madagascar, en Inde, au Brésil et au Pérou.

ASPA-INGRECOS, FEBEA et UNITIS ont présenté un nouvel outil, les fiches pays APA, fruit

d'un travail collaboratif entre les membres de leurs groupes de travail respectifs.

Enfin, la conférence a permis de promouvoir le nouveau guide « Biodiversity in the Cosmetics Industry - Inspiring Examples from France and Germany », rédigé en collaboration avec la fédération allemande IKW, proposant les bonnes pratiques pour préserver la biodiversité.



SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE : LA FEBEA S'ENGAGE

Acteur majeur du Made in France et de la souveraineté industrielle, le secteur cosmétique s'est engagé depuis longtemps en faveur de la réduction de son empreinte environnementale et de sa consommation énergétique.

Pour accompagner l'ensemble du secteur à accélérer dans cette voie, la FEBEA a mis en place, dans le cadre de la mobilisation en faveur de la sobriété

énergétique, une « boîte à outils » des dispositifs d'aides existants et de bonnes pratiques.

La FEBEA, par ailleurs, signataire des chartes EcoWatt et EcoGaz, s'engage à relayer auprès de ses adhérents les messages d'alerte sur les pics de consommation, et à promouvoir les mesures de réduction de la consommation énergétique et de gaz correspondants.

#2BONNESRAISONS : UNE CAMPAGNE PRESSE ET DIGITALE SUR LES ÉCO-GESTES DANS LA SALLE DE BAIN

Le 16 novembre 2022, la FEBEA a lancé, en partenariat avec le Gouvernement, la campagne « #2BonnesRaisons », consacrée aux écogestes dans la salle de bain.

Avec ses 25 publications sur LinkedIn, Twitter et Instagram, la campagne a atteint près d'un million d'impressions. Concernant les retombées presse, la campagne a notamment été mentionnée dans le magazine Elle, L'Usine nouvelle et Madame Figaro, ou encore sur RTL et France 2.

UN GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ AUX ENJEUX DE L'EAU

L'eau est un enjeu environnemental, social et géopolitique majeur. La gestion de cette ressource précieuse exige un engagement fort de la part des pouvoirs politiques, mais aussi un effort collectif tout au long de la chaîne de valeur, auquel doit participer le secteur cosmétique.

Les bureaux communication & affaires publiques et affaires environnementales de la FEBEA ont donc proposé la création d'un groupe de travail

commun pour travailler sur ces questions en prenant en compte à la fois les impacts de l'environnement sur l'entreprise et de l'entreprise sur son environnement. Le groupe de travail contribuera à réaffirmer et mettre en avant l'engagement des acteurs du secteur cosmétique dans un cadre réglementaire en évolution.

Il participera également à l'amélioration des pratiques de l'ensemble du secteur.

PRODUITS RECHARGEABLES SUR LE POINT DE VENTE : UN GUIDE EN COURS D'ÉLABORATION

La recharge des produits cosmétiques sur le point de vente est une pratique en développement qui correspond à une attente de nombreux consommateurs. Pour obtenir un niveau d'hygiène élevé, de nombreux éléments sont à prendre en considération afin de garantir la conformité de ces produits avec le Règlement cosmétique et avec toute obligation supplémentaire existant au niveau national.

En complément des lignes directrices rédigées par Cosmetics Europe, la FEBEA a mis en place un groupe de travail en mai 2021 afin d'encadrer les pratiques et de donner des lignes opérationnelles aux fabricants.

L'objectif est d'offrir aux professionnels de la cosmétique un guide d'évaluation des risques, tant sur la sécurité, la qualité, les risques réglementaires (information du consommateur et DIP) que sur la répartition des responsabilités entre le metteur sur le marché, le distributeur et le consommateur.

Le guide explicitera des orientations sur la manière d'évaluer les risques identifiés et de mettre en place des moyens de maîtrise pour assurer la sécurité et la santé du consommateur.

INCORPORATION DE PLASTIQUE RECYCLÉ DANS LES EMBALLAGES COSMÉTIQUES

Lors des Etats Généraux de la filière Parfumerie cosmétique en octobre 2020, il a été annoncé le développement d'une approche de validation de la qualité des plastiques recyclés destinés aux emballages cosmétiques.

Dans ce contexte, une task force conjointe entre l'association professionnelle représentant les fabricants d'emballages plastiques (ELIPSO) et la FEBEA a été créée début 2021. Ses travaux sont dédiés à la rédaction d'un guide sur les conditions d'incorporation de plastique recyclé dans les emballages destinés aux produits cosmétiques.



Information du consommateur

LANCEMENT DE LA BASE DE DONNÉES EUROPÉENNE SUR LES INGRÉDIENTS



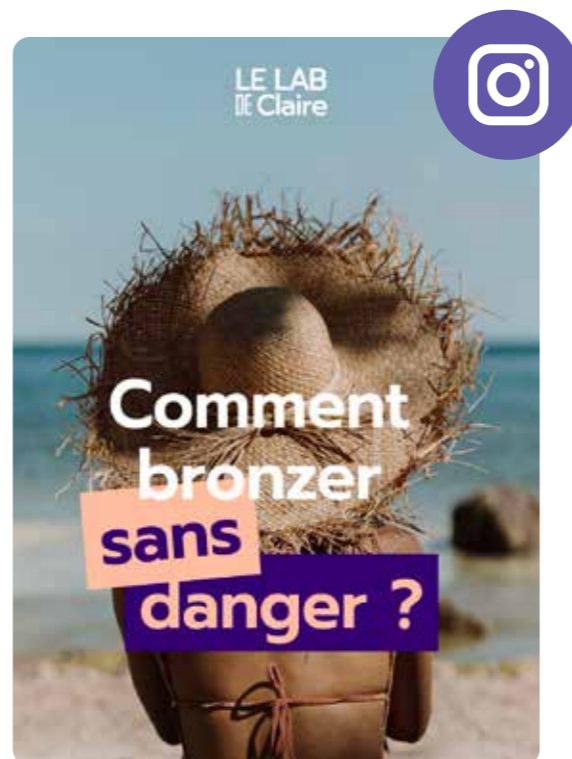
La FEBEA a contribué à la création de la base de données sur les ingrédients de **Cosmetics Europe**, en fournissant notamment les origines, les fonctions des ingrédients et les fiches pédagogiques sur les ingrédients controversés.

Le lancement de la base de données Cosmetics Europe est prévu pour février 2023.

DÉVELOPPEMENT DU COMPTE INSTAGRAM @LELABDECLAIRE

Le compte Instagram de la FEBEA continue sa progression avec **plus de 1500 abonnés en un an**. L'audience du compte reste très majoritairement féminine (91%) et composée de profils compris entre 25 et 34 ans (41%), avec une augmentation de la cible 45 à 54 ans qui passe de 11 à 15%.

@LeLabdeClaire continue de faire évoluer ses contenus avec l'apparition de plus de Reels en 2022 pour s'adapter aux nouveaux algorithmes de la plateforme, mis en place dans l'année.



DÉBUT DES TRAVAUX SUR LES APPLICATIONS DE NOTATION AU CONSEIL NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Certaines applications mobiles de notation connaissent un succès grandissant. Un succès qui traduit un **besoin des consommateurs d'être toujours mieux informés**. Malheureusement certaines pratiques peuvent générer des **craintes infondées** pour ces derniers, causant par là même un **lourd préjudice à l'ensemble de la filière**.

L'absence de démarche scientifique à l'appui de certains de ces outils de notation est source de confusion pour les consommateurs et peut influencer l'acte d'achat de manière erronée. Ces constats ont conduit l'ensemble des parties prenantes à **s'interroger sur l'encadrement de ces applications**.

Dans cet esprit, la DGCCRF a souhaité la **constitution d'un groupe de travail** au sein du Conseil National de la Consommation (CNC) **dédié aux applications de notation** par un mandat adopté le 29 juin 2022. Il est demandé au groupe de travail de : « *Formuler un avis sur les exigences auxquelles ces applications devraient répondre ainsi que toutes recommandations qui lui paraîtront utiles, notamment à l'attention des acteurs qui les développent et les opèrent sur le marché, ainsi qu'à l'attention des consommateurs qui les utilisent* ». **La FEBEA est co-rapporteur du collège professionnel** de ce groupe du CNC. Les travaux ont démarré en 2022 et devraient aboutir après l'été 2023.

POURSUITE DES TRAVAUX SUR LES ALLÉGATIONS ENVIRONNEMENTALES

D'importantes évolutions dans le cadre applicable aux allégations environnementales ont été constatées en 2022, avec notamment un décret du 29 avril 2022 « sur les qualités et caractéristiques environnementales » des produits. Côté européen, les travaux de mise à jour de la directive « Pratiques commerciales déloyales » ont démarré **afin de compléter la «liste noire» des pratiques commerciales déloyales interdites** :

- **faire des allégations environnementales génériques et vagues** lorsque la performance environnementale d'un produit ou d'un professionnel ne peut être démontrée, par exemple « respectueux de l'environnement », « écologique » ou « vert »,
- **présenter une allégation environnementale concernant le produit dans son ensemble**, alors qu'elle ne concerne en réalité qu'une de ses caractéristiques.

Enfin la mise à jour du guide du CNC dédié aux allégations environnementales s'est achevée fin 2022.

Au cours de l'année 2023 seront lancés **les premiers contrôles ciblés de la part des autorités**. **De nombreux webinaires et actions de sensibilisation** ont été menés par les équipes de la FEBEA et se poursuivront tout au long de l'année 2023.

Conformité et contentieux

PHENOXYÉTHANOL

Le 20 mars 2019, l'ANSM publiait une Décision de Police Sanitaire demandant de **faire figurer sur les produits cosmétiques non rincés contenant du phénoxyéthanol, une mention indiquant qu'ils ne peuvent pas être utilisés sur le siège des enfants de 3 ans ou moins**. Une action en nullité de cette décision a été initiée par la FEBEA le 8 avril 2019 devant le Conseil d'Etat : cette mesure était en effet contraire au Règlement cosmétique.

La Commission européenne a ensuite **confirmé dans un courrier que la décision de l'ANSM méconnaissait les articles 9 et 27 du Règlement 1223/2009**. Le 15 septembre 2022, c'est la **Cour de Justice de l'Union européenne qui donnait raison à la FEBEA** en confirmant que la lecture à retenir de l'article 27 du Règlement cosmétique [clause de sauvegarde] est « *qu'il ne permet pas à l'autorité compétente d'un État membre d'adopter des mesures provisoires générales s'appliquant à une catégorie de produits contenant une même substance* ».

Sur cette base, le Conseil d'Etat a pu rendre sa décision finale le 29 décembre 2022 et **donner raison à la FEBEA en annulant purement et simplement la décision de l'ANSM**.

ALLÉGATION « BIODÉGRADABLE »

L'article 13 de loi AGECE prévoit une **interdiction de l'utilisation du terme « biodégradable » pour tous les emballages et produits à compter du 1er janvier 2023**. La FEBEA a **mené une action prioritaire** auprès de l'administration française et de la Commission européenne **pour que cette allégation puisse être maintenue sur les formules de produits cosmétiques**.

Malgré les efforts déployés, cette interdiction généralisée a été confirmée dans le décret d'application en date du 29 avril 2022. Compte tenu des enjeux pour le secteur **une action en annulation a donc été amorcée par la FEBEA** devant le Conseil d'Etat, **rappelant notamment la non-conformité de cette mesure avec droit européen**.

TABLEAU DE CONCORDANCES : L'AFFAIRE EQUIVALENZA

Les tableaux de concordances représentent une forme de contrefaçon spécifique à notre secteur. Cette pratique consiste en effet à proposer à la vente un parfum qui porte un nom quelconque, voire un numéro, en l'associant, par le biais de « concordances » ou d'équivalences, à un parfum de marque auquel ce produit est censé correspondre.

En 2014 la FEBEA et ses adhérents constataient que la société espagnole Equivalenza fabriquait et distribuait des parfums principalement à travers un réseau de franchises (plus de 750 magasins répartis dans 15 pays) et ce, **en ayant recours à cette pratique des tableaux de concordances**.

Afin de freiner rapidement l'expansion du réseau sur le territoire français, la FEBEA et ses adhérents ont lancé **une procédure pénale afin d'atteindre la société mère et de faire cesser la fabrication des produits illicites**. Une plainte a donc été déposée auprès de la Section de Recherches de la Gendarmerie d'Île-de-France pour des faits de contrefaçon de parfums. Cette dernière a organisé le 4 novembre 2014 une intervention dans les points de vente de la société Equivalenza, en se déployant simultanément dans les 28 boutiques ou corners implantés en France. A cette occasion des tableaux de concordances ont été saisis.

Le 3 juillet 2015, le représentant de la chaîne Equivalenza en France a été **mis en examen pour des faits de complicité de contrefaçon de marques de parfums** du fait de l'utilisation et diffusion aux revendeurs franchisés de « tableaux de concordances » permettant au consommateur de retrouver la fragrance se rapprochant du parfum de marque qu'il préférerait.

Après un an d'instruction, **la maison mère espagnole de la marque, a été mise en examen** le 3 septembre 2015 par la justice française du chef de contrefaçon de marques de parfums par utilisation de tableaux de concordances. Plusieurs sociétés adhérentes et la FEBEA se sont donc constituées parties civiles.

Après avoir subi les lenteurs de l'instruction, les 7 audiences devant le juge pénal de la 31^{ème} chambre se sont tenues fin novembre 2022. Il aura donc fallu près de 10 ans pour que cette affaire soit jugée, avec une issue heureuse puisqu'en janvier 2023 les magistrats ont **déclaré coupable des chefs de la prévention la société EQUIVALENZA et l'ont condamnée à une amende de 400.000 euros dont 200.000 euros avec sursis**.

Même si cette décision est encore susceptible de recours à l'heure où nous écrivons ces lignes, elle vient rappeler que **la pratique des tableaux de concordances reste bel et bien de la contrefaçon et, qu'à ce titre, elle est sanctionnable**.

International

EXPORT : NOUVEAU RECORD POUR LA COSMÉTIQUE FRANÇAISE

Les chiffres de l'export représentent chaque année un **moment fort de communication** pour notre secteur. En février 2022, la FEBEA dévoilait les chiffres des exportations cosmétiques de l'année 2021 : la France a connu un **nouveau record**. La FEBEA a obtenu une **exclusivité avec les Echos**.

Le communiqué de presse, envoyé le jour même de la conférence de presse du Ministre du commerce extérieur, a généré de belles parutions dans l'AFP, au JT de la matinale de France info TV et des sujets sur France Info radio, France Inter, l'Usine Nouvelle, Cosmétique Mag, l'Observatoire des Cosmétiques, Premium Beauty News, LSA...

UKRAINE : SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La FEBEA s'est mobilisée pour **soutenir et accompagner ses entreprises, dans le contexte de la guerre en Ukraine** qui a débuté en février 2022.

Certaines entreprises cosmétiques françaises qui exportent vers la Russie et l'Ukraine se sont retrouvées en grande difficulté, notamment les PME/TPE qui ont des flux historiques avec la Russie et se sont retrouvées de fait très fragilisées.

La FEBEA suit de près les évolutions de ce conflit, au travers d'une note mise à jour très régulièrement.

CHINE : LA MISE EN PLACE DE LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION SE POURSUIT

La nouvelle réglementation cosmétique chinoise continue sa mise en application progressive, que la FEBEA suit avec attention.

De nombreux textes précisant certains aspects réglementaires ont été publiés en 2022, avec notamment **la première réglementation cosmétique dédiée aux produits pour enfants, ainsi que les bonnes pratiques de fabrication en Chine**.

COSMETIC WORLD TOUR

Cette année, la FEBEA a organisé un séminaire international, le Cosmetic World Tour, qui a réuni plus d'une centaine de participants. Deux jours de riches échanges **autour des réglementations internationales et des spécificités pays**.

À cela s'ajoutent de plus en plus d'enjeux environnementaux. Les participants ont pu s'informer des dernières actualités à propos, notamment, de l'info-tri en France et des différentes mesures prises à l'international, concernant le **packaging excessif des produits cosmétiques**.

Filière

MÉDIATION DES ENTREPRISES

Le Médiateur des entreprises travaille actuellement sur deux missions relatives à notre secteur et au sein desquelles la FEBEA représente ses membres :

- une première mission **cible l'amont avec les relations entre les marques et leurs fournisseurs,**
- une seconde **cible l'aval avec les relations entre les distributeurs et les fabricants de produits non-alimentaires.**



C'est notamment dans ce contexte que la FEBEA a signé la charte Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR) pilotée par la Médiation des entreprises, le 28 novembre 2022, en présence du Ministre Roland Lescure. Cette charte compte près de 2300 signataires, dont un peu plus de 30 organisations professionnelles (dont le MEDEF et la CPME) qui s'engagent à en faire la promotion auprès de leurs adhérents.

DISTRIBUTION SÉLECTIVE

Depuis février 2019, la FEBEA s'est engagée, aux côtés de Cosmetics Europe, dans la procédure de révision du Règlement 330/2010 qui encadre la distribution sélective. Après une phase d'évaluation du cadre applicable, ces deux dernières années ont été consacrées à la rédaction du futur Règlement qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2022.

La FEBEA se satisfait des clarifications apportées, notamment le **maintien du critère du point de vente physique ou encore la reprise de l'arrêt Coty**. Notre vœu de flexibilité a également été entendu sur la question des **conditions applicables entre online et offline** : une différenciation des prix et/ou des conditions commerciales devrait être possible sous conditions, afin de compenser les investissements réalisés par les points de vente physiques. Des échanges soutenus avec la Commission européenne et l'administration française **ont permis de nettes avancées sur la question des échanges d'informations entre revendeurs agréés et têtes de réseaux** qui vendent directement aux consommateurs.

La FEBEA a organisé le 6 juillet 2022 une conférence **pour présenter une analyse des textes finalisés et de leurs implications pour notre secteur**. Les accords verticaux en vigueur devront être mis en conformité d'ici le 31 mai 2023 au plus tard : la FEBEA poursuit son travail d'accompagnement par le biais de webinaires et la rédaction d'outils d'aide à la décision.

PRÉSIDENTIELLE 2022 : LES 22 PROPOSITIONS DU SECTEUR COSMÉTIQUE

En mars 2022 en vue de l'élection présidentielle, la FEBEA a élaboré, en concertation avec ses adhérents, **une plateforme de 22 propositions** intitulée « Avec les entreprises cosmétiques, faisons rayonner la marque France ». Ces propositions **s'articulent autour de 4 grandes priorités** : l'attractivité industrielle de la France et la compétitivité des entreprises cosmétiques françaises à l'export, la transition écologique, la protection du consommateur, ainsi que l'emploi et le développement de compétences.

Ces 22 propositions ont été présentées aux équipes de campagne ainsi qu'aux différents interlocuteurs politiques de la FEBEA. Elles servent aujourd'hui à **alimenter les différents échanges avec les pouvoirs publics**, notamment dans le cadre des consultations lancées sur des projets et propositions de lois.

COMITÉ DE FILIÈRE COSMÉTIQUE

Créé en 2021, à l'initiative de la FEBEA et de la Cosmetic Valley, le comité de filière cosmétique **réunit les acteurs représentatifs de la filière** (fabricants, fournisseurs, distributeurs, organismes de formation, etc...). Ce comité de filière s'est réuni en 2022 à deux reprises : le 21 février, **sous l'égide de la Ministre chargée de l'Industrie Agnès Pannier-Runacher**, puis le 28 novembre 2022 en présence du **nouveau Ministre Roland Lescure**.

Lors de ces réunions, un **point sur les différentes initiatives mises en place depuis la création du comité a été réalisé** : lancement de l'Accélérateur Beauté BPI pour la digitalisation des fournisseurs, résultats de l'étude PwC sur la relocalisation des achats, présentation de la mission d'évaluation des investissements nécessaires pour assurer la transition écologique du secteur, etc.

Ces réunions ont également permis d'évoquer les enjeux actuels pour l'ensemble de la filière tels que **l'énergie et la décarbonation, les relations entre les fournisseurs et la grande distribution, l'emploi et la formation, ou encore la concurrence internationale**.

Le lancement de plusieurs projets a été acté : réalisation d'une étude sur les politiques publiques de soutien à l'industrie cosmétique menées par nos compétiteurs internationaux, élaboration d'une feuille de route pour la décarbonation du secteur, mise en place d'une mission visant à fluidifier les relations commerciales entre les industriels et les distributeurs.



ÉTUDE PWC SUR LA RELOCALISATION DE CERTAINS ACHATS STRATÉGIQUES

Pour marquer la contribution du secteur cosmétique à la reconquête industrielle de la France, la FEBEA avait mandaté, fin 2021, Strategy&, l'entité de conseil en stratégie du cabinet PwC, pour **réaliser une étude visant à identifier les potentiels et les opportunités de rapatriement en France de certains achats stratégiques** pour le secteur cosmétique.

L'étude Strategy& a révélé que **83% du total des achats d'emballages et des matières premières sont « Made in Europe »** : 71% des achats de matières premières et 88% des achats d'emballages sont sourcés en Europe. En outre, **31 segments à fort potentiel de rapatriement ont pu être identifiés**, parmi lesquels, au sein des matières premières, les segments extraits de plantes (végétaux) et actifs de synthèse/Biotech.

Les résultats de l'étude constituent une première étape qui permettra de **définir des pistes d'engagements et d'actions concrètes** de rapatriement de certains achats en France dans le secteur des cosmétiques. Cette deuxième étape s'inscrit à moyen/long terme, et les pistes stratégiques qui ont été identifiées **permettent de nourrir les travaux de réflexion du comité de filière piloté par Bercy**.

ALCOOL : CONFIRMATION DE LA PROLONGATION DE LA DÉCLARATION PRÉALABLE DE PROFESSION POUR LES DROITS D'ACCISES (STATUT UT)

La FEBEA travaille aux côtés de l'administration des douanes pour **accompagner la suppression de la déclaration préalable de profession (DPP)** souhaitée par le législateur.

Cette réforme est complexe à mener et a déjà été repoussée à la demande de la FEBEA. En 2022 ces difficultés n'ont pas été surmontées, soulignant la nécessité de disposer de suffisamment de temps pour **garantir une exonération des droits d'accises pour les industriels de la cosmétique**.

En décembre 2022, le Ministère chargé des comptes publics a confirmé à la FEBEA, par courrier, que la DPP reste bien opérante pour les mois à venir, en attendant une possible évolution qui se ferait par voie réglementaire fin 2023.

Un groupe de travail est constitué au sein de la FEBEA afin d'accompagner ces travaux.



CHANGEMENT DE TUTELLES POUR LES PRODUITS COSMÉTIQUES

À la suite du rapport de l'IGAS de 2020, **la gouvernance des autorités en charge des produits cosmétiques va être totalement remaniée** afin de répondre à la volonté des pouvoirs publics de renforcer le contrôle de la qualité et de la sécurité des produits.

Ainsi, les missions d'expertise et de cosmétovigilance seront transférées de l'ANSM à l'ANSES. La DGCCRF sera, quant à elle, **chargée de la totalité des missions d'inspection, de contrôle, de surveillance du marché et des déclarations d'établissement**. L'ANSM conservera, à date, entre autres, la délivrance des certificats « BPF » nécessaires, notamment pour les exportations vers la Chine.

Ces dispositions ont été introduites par la loi de finances 2023 et renvoient pour plusieurs points à une future ordonnance. Ce transfert sera effectif à partir du 1er janvier 2024.

La FEBEA a demandé à être associée à la rédaction de l'ordonnance et a attiré l'attention du Gouvernement sur **l'importance d'accompagner ces différents transferts de compétences des moyens budgétaires correspondants**. La FEBEA poursuivra en 2023, ses échanges avec la Direction Générale de la Santé et la DGCCRF.

INDIES BEAUTY TECH

Toujours **aux côtés des jeunes entreprises et des futures pépites** de la cosmétique, la FEBEA est fière d'être partenaire du **Indies & BeautyTech Forum** organisé par Cosmétique Mag. La FEBEA était membre du jury de professionnels devant lequel les jeunes marques sont venues pitcher leurs projets. La FEBEA félicite toutes les marques participantes pour la **pertinence des projets et la sincérité des entrepreneurs**.

#essentialité

CONFÉRENCE ANNUELLE FEBEA : « L'ESSENTIALITÉ DES PRODUITS COSMÉTIQUES - PRENDRE SOIN DE SOI, PRENDRE SOIN DES AUTRES »

À quels besoins profonds du quotidien les produits de soins, d'hygiène, de maquillage et de parfums répondent-ils ? A quelles valeurs fondamentales font-ils écho ? Comment les entreprises du secteur y répondent-elles ? Comment les marques s'engagent-elles concrètement pour proposer des produits utiles pour soi et pour tous ? C'est autour de toutes ces questions, que s'est tenue le 2 juin 2022, la rencontre annuelle de la FEBEA sur le thème **« L'essentialité des produits cosmétiques : prendre soin de soi, prendre soin des autres »**.

Introduite par Emmanuel Guichard et animée par le journaliste Fabrice Lundy, cette rencontre a été l'occasion **d'évoquer les besoins profonds auxquels les cosmétiques répondent**, mais également les valeurs auxquelles ils font écho. Un événement riche qui a permis **d'illustrer le rôle des produits cosmétiques pour le bien-être individuel et collectif**. Estime de soi, connexion avec le corps, insertion sociale, bien-être et même plaisir : autant d'illustrations de ce que la cosmétique apporte pour prendre soin de chacun.

La FEBEA remercie l'ensemble des participants qui, par leur expertise et leurs témoignages, **ont mis en lumière cette essentialité des cosmétiques** autour d'une table ronde intitulée « Utiles ou futiles : à quoi servent les cosmétiques ? »

Ingrédients

PROTECTION SOLAIRE : LA FEBEA S'ASSOCIE AU SYNDICAT NATIONAL DES DERMATOLOGUES-VÉNÉROLOGUES

Pour la première fois, la FEBEA était partenaire de la **Semaine de prévention du cancer de la peau** organisée du 12 au 17 juin 2022 par le **Syndicat National des Dermatologues-Vénérologues (SNDV)**, avec le soutien du **Ministère de la Santé et de l'Institut National du Cancer**. Face aux 80 000 nouveaux cas de cancers cutanés diagnostiqués chaque année en France, nous avons estimé que la mobilisation collective de notre fédération en faveur de la prévention était nécessaire, **aux côtés des pouvoirs publics, des médecins et de la recherche médicale**.

Intitulée « **1 semaine pour sauver sa peau** », cette campagne visait à **sensibiliser les Français** sur les risques du soleil et la nécessité des gestes de prévention et du dépistage, en donnant la parole à des médecins (dermatologues, oncologues), patients, influenceurs pour partager des témoignages, astuces, conseils, quizz et bonnes pratiques.

UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LES FILTRES UV ET LES RÉCIFS CORALLIENS

Le groupe de travail créé en 2021 a poursuivi ses travaux dont l'objectif est de **dresser un bilan des méthodes pertinentes existantes, de les comparer et de décider du (des) modèle(s) le(s) plus pertinent(s) pour déterminer la toxicité** vis-à-vis des récifs coralliens et qui pourraient faire l'objet d'une standardisation/normalisation. Ouvert à toute personne ou organisme travaillant sur le sujet, il réunit des experts de tous horizons : metteurs sur le marché de produits solaires, laboratoires d'analyse, fournisseurs de filtres UV, académiques....

En juin 2022, la FEBEA et plusieurs industriels ont été auditionnés par l'ANSES dans le cadre de la **saisine sur les récifs coralliens**, et plus particulièrement sur **l'impact des substances chimiques**. A cette occasion, la FEBEA a **appelé la réglementation relative aux produits cosmétiques avec les spécificités** concernant les produits de protection solaire, les allégations et les labels existants. Cette audition a également permis de faire **un état des lieux des évaluations et des risques des filtres solaires** et de présenter les travaux de l'industrie cosmétique sur l'écotoxicité.

MICROPLASTIQUES

La proposition de restriction concernant les microparticules polymères synthétiques de la Commission européenne dans le cadre du Règlement REACH a été publiée le 30 août 2022. Le secteur cosmétique **partage pleinement les objectifs de la Commission** visant à **renforcer la protection des milieux marins et à réduire les déchets aquatiques**. À travers sa proposition, la Commission prévoit des restrictions spécifiques de mise sur le marché pour les produits cosmétiques, avec des périodes transitoires dont la durée varie en fonction du type et des catégories de produits concernés.

La France a été précurseur en Europe sur le sujet des microplastiques en **légiférant**, dans un premier temps, **sur les produits cosmétiques rincés** : avec la loi Biodiversité de 2016 qui a interdit la mise sur le marché en France des produits cosmétiques rincés de nettoyage et d'exfoliation contenant des microplastiques dès 2018, puis avec l'article 82 de la loi AGECC.

La FEBEA travaille sur ce sujet au niveau français et européen pour qu'un **cadre réglementaire harmonisé puisse être établi**.

SUIVI DE LA RÉVISION DU RÈGLEMENT COSMÉTIQUE

Dans le cadre du Pacte Vert pour l'Europe, la Commission a adopté sa stratégie pour la durabilité dans le domaine des produits chimiques (ou Chemicals Strategy for Sustainability – CSS) qui comprend **un engagement institutionnel** de la Commission de présenter une **nouvelle proposition législative visant à modifier le règlement cosmétique**. L'objectif de la Commission est que cette révision du règlement cosmétique **permette une meilleure protection contre les substances chimiques les plus nocives**.

À l'occasion de sa contribution à la consultation publique qui s'est achevée en juin 2022, la FEBEA a souligné qu'elle s'associait pleinement au souhait de transformation exprimé par la Commission qui, pour atteindre ses objectifs, doit **aboutir à une réglementation « vivante, lisible et réaliste »**.

Le calendrier de la révision du règlement cosmétique a été décalé de plusieurs mois. La Commission devrait rendre publique sa proposition en juin ou juillet 2023. La FEBEA reste bien évidemment pleinement mobilisée tout au long de la procédure de révision de ce texte structurant.

LANCEMENT DE L'ASSOCIATION NANOMESUREFRANCE

Afin de répondre aux enjeux liés aux nanomatériaux, le Laboratoire National d'Essai, France Chimie et la FEBEA ont mis en place l'Association NanoMesureFrance, **structure pérenne d'ambition nationale pour renforcer la confiance dans les nanomatériaux et les innovations associées, ainsi que fédérer les acteurs français concernés**.

L'association, lancée officiellement le 8 décembre 2022, vise à :

- **fédérer** les acteurs français concernés par le sujet, au sein d'un réseau accessible par un point d'entrée unique,

- **harmoniser et valider les outils et méthodes** nécessaires aussi bien à l'identification des nanomatériaux,

la caractérisation de leurs propriétés physico-chimiques qu'à l'évaluation de l'émission de nano-objets à différentes étapes de la vie de produits.

- **faciliter l'accès** à des moyens et expertises reconnus et qualifiés pour mener à bien ces caractérisations.

- apporter un cadre propice à la **coordination des efforts français** sur ces sujets tout en assurant la

connexion avec des initiatives européennes et internationales clés.

Quatre groupes de travail sectoriels vont être créés au cours du premier trimestre 2023, dont l'un dédié aux produits cosmétiques. Ces groupes auront pour rôle notamment **d'identifier les besoins de leur secteur respectif**. Le Comité de Réflexion Stratégique de NanoMesureFrance **construira une feuille de route transverse et structurante et définira les actions et investissements utiles à engager pour répondre à ces besoins**. La FEBEA participera activement au groupe dédié aux produits cosmétiques et va mettre en place un groupe de travail miroir.

CERTIFICATION DES INGRÉDIENTS BIO ET NATURELS

En association étroite avec UNITIS (European organization of cosmetics ingredients and services) et ASPA-INGRECO (syndicat des ingrédients cosmétiques et tensio-actifs), la FEBEA travaille à **l'élaboration d'un référentiel de certification sous accréditation des ingrédients cosmétiques biologiques et naturels selon le standard ISO 16128** (parties 1 et 2). Cette certification a pour objectif de **revendiquer un pourcentage de naturalité ou de bio dans les produits cosmétiques** qui sera certifié par un tiers et reconnu au niveau international grâce à l'accréditation.

POURSUITE DES TRAVAUX DE LA PLATEFORME PEPPER

La FEBEA continue ses travaux avec la Plateforme de Pré-validation des méthodes d'essai pour caractériser les Perturbateurs Endocriniens (PEPPER).

Trois méthodes d'essai sur l'identification de potentiels perturbateurs endocriniens sont ainsi inscrites, depuis avril 2022, au programme des lignes directrices de l'OCDE. Ces méthodes vont faire l'objet d'une revue approfondie par un groupe d'experts internationaux de l'OCDE. En cas d'approbation, celles-ci pourront devenir une « **ligne directrice** » **sur les substances chimiques**, complétant la liste des méthodes reconnues et opposables dans les réglementations pour permettre l'identification de perturbateurs endocriniens.

En octobre 2022, trois nouvelles méthodes ont été sélectionnées **pour faire partie du programme de pré-validation** en 2023 par le Comité d'opportunité de PEPPER. La recherche de laboratoires testeurs pour les 3 méthodes sélectionnées a été lancée en fin d'année.

Relations sociales

NÉGOCIATION D'ACCORDS ET D'AVENANTS

En tant que représentante des entreprises cosmétiques, la FEBEA est **en charge des négociations concernant les accords** applicables à notre secteur au sein de la « Branche Chimie », avec pour objectif de **développer et mettre en œuvre une réglementation sociale qui satisfait à la fois aux contraintes économiques** de notre secteur et aux **attentes du dialogue social**.

En 2022, plusieurs accords et avenants à des accords de branche ont été conclus, et principalement :

- le 30 mars 2022 la FEBEA, la FIPEC et France Chimie ont signé avec la CFDT et la CFE-CGC un avenant portant **adaptation du plan d'épargne retraite collectif de branche aux nouvelles dispositions de la loi Pacte**,
- le 21 septembre 2022 la FEBEA, la FIPEC et France Chimie ont signé avec la CFDT un **accord salaire relatif aux minima applicables à compter du 1er octobre 2022**,
- le 17 novembre 2022, la FEBEA, la FIPEC et France Chimie ont signé avec la CFDT, la CFE-CGC et la CGT-FO un **accord relatif au régime d'activité partielle applicable au sein des industries chimiques** entre le 1er janvier et le 30 juin 2023,
- le 17 novembre 2022, la FEBEA, la FIPEC et France Chimie ont signé avec la CFDT et la CFE-CGC un **accord relatif au régime frais de santé au sein des industries chimiques** complété par un avenant du en date du 14 décembre 2022 relatif **au régime frais de santé pour les entreprises d'Alsace Moselle**.

BUREAU ET COMMISSIONS SOCIALES

L'année 2022 a été marquée par l'impact économique et social de la guerre en Ukraine. L'inflation exceptionnelle a ainsi entraîné la **revalorisation du SMIC à plusieurs reprises**, et, par ricochet, **impacté certains de nos minima de branche**. Les échanges et commissions sociales organisés en 2022 ont ainsi majoritairement concerné la revalorisation des minima et les différents leviers ayant trait au pouvoir d'achat afin d'**accompagner les entreprises durant cette année**.

Des thématiques telles que la **nécessaire intégration des problématiques sociétales et environnementales** dans les relations de travail ou les **négociations périodiques obligatoires** ont également fait l'objet de commissions dédiées.

Solidarité

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : LA FEBEA S'ENGAGE



À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes qui a lieu fin novembre, la FEBEA a renouvelé son **partenariat avec le Service d'information du Gouvernement**, visant à faire connaître les dispositifs d'aide et d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Il s'agit de la deuxième année consécutive de la participation de la filière. La FEBEA ayant associé à cette initiative, comme l'année dernière, les fédérations CNEP, FFPS, UNEC.

La campagne a été diffusée aux adhérents afin qu'ils la partagent auprès de leurs collaborateurs (affichage dans vos locaux, diffusion en interne...) et de leurs consommateurs (boutiques, site internet, réseaux sociaux...).

Un statement commun avec la Ministre chargée de l'égalité homme-femme a également été diffusé à la presse.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS DU DON

La FEBEA est toujours mobilisée aux côtés des associations du don pour venir en aide aux plus démunis.

En février 2022, dès le début de la guerre en Ukraine, la FEBEA s'est mobilisée avec l'Agence du Don en Nature qui a récolté **325 000 produits d'hygiène destinés aux associations venant en aide aux réfugiés ukrainiens**.

En mars 2022, des collaborateurs de la FEBEA ont participé à une **Journée de solidarité** dans les entrepôts de Dons Solidaires afin de **reconditionner des produits cosmétiques destinés à l'opération Femmes en fête**, organisée au moment de la Fête des Mères.

Enfin, pour **permettre aux personnes en situation de précarité d'avoir accès aux produits de beauté à Noël**, la FEBEA a renouvelé son appel à dons à ses adhérents, en partenariat avec Dons Solidaires. Grâce à l'engagement de nombreuses entreprises, **plus de 400.000 bénéficiaires ont ainsi pu recevoir un produit cosmétique pour les fêtes**.



La FEBEA en 2022



60

réunions de bureaux,
commissions et comités

150

réunions de
groupes de travail



64

webinaires

+ de **7 515**
participants



184

newsletters

129

infos flash



+ de **45 000**

téléchargements de l'application Claire
(près de 20 000 en 2022)



PRESSE

près de

300

parutions

73

interviews



RÉSEAUX SOCIAUX

31 101

abonnés sur les réseaux de la FEBEA

 **22 309**

 **3 517**

 **5 275**

37
nouveaux
adhérents

dont

95%

de TPE/PME

et

35%

D'ENTREPRISES
EN RÉGION

Équipe

MIS A JOUR EN FÉVRIER 2023

SECRETARIAT GÉNÉRAL RELATIONS ADHÉRENTS



MARIE-LAURE DE BOUVILLE
Secrétaire Générale
Relations Adhérents



GAËL BOURGES
Hospitality Officer



FRANÇOISE DELBREIL
Attachée de direction



EMMANUEL GUICHARD
Délégué Général

DÉVELOPPEMENT DURABLE



STEPHANIE LUMBERS
Directrice du
Développement Durable



ELODIE FISICARO
Chargée de Mission
Développement Durable



NATHALIE DELANGLE
Chargée des Affaires
Environnementales
Chargée de
Mission Audits

SOCIAL



PERRINE BOURLIERE
Directrice
des Affaires Sociales

JURIDIQUE



MARGAUX DE DINECHIN
Juriste Senior



XAVIER GUEANT
Directeur des
Affaires Juridiques



AMBRE TAUBI
Juriste Junior



DELPHINE VEZMAR
Chargée des CVL



MURIEL TULPAN
Assistante de
Direction / CVL



CLAIRE DUCATILLION
Responsable
Audits Mutualisés
Responsable Qualité CVL

SCIENTIFIQUE ET RÉGLEMENTAIRE



VALERIE COLIN
Directrice des Affaires
Scientifiques & Réglementaires



LAURE MENANTEAU
Conseillère Scientifique
& Réglementaire



SYLVIE DELYS
Chargée de Mission
Affaires Réglementaires



CATHERINE BRAMAUD
Conseillère Scientifique
& Réglementaire

AFFAIRES PUBLIQUES ET COMMUNICATION



ESTELLE KUHN
Chargée des
Affaires Publiques



AUDREY PEAugER
Responsable de la
Communication



OLIVIA GUERNIER
Directrice des Affaires
Publiques & Communication



ANAHITA MOFAKHAMI
Assistante
Communication digitale

INTERNATIONAL



ANNE-MARIE BRETON
Chargée de Mission
Réglementations
Internationales



LINH DE BEAUCORPS
Chargée des Affaires
Internationales

Gouvernance

MIS A JOUR EN FÉVRIER 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION FÉDÉRAL (CAF)

Jean-Paul BERTHOMÉ	LABORATOIRES EXPANSCIENCE	Eric JACQUEMET	SARBEC
Frédéric BOCQUILLON	CHANEL	Marc-Antoine JAMET	LVMH
Eric BOUVIER	STRAND COSMETICS EUROPE	Jean-Christophe JOURDE	ESTEE LAUDER COMPANIES
Olivier COURTIN	CLARINS	Christian LAINE	AURIEGE PARIS
Agnès DE VILLERS	HERMÈS PARFUMS	Cécile LEROI	HENKEL
Philippe D'ORNANO	SISLEY	Edouard MACQUART-MOULIN	NATURA EUROPA
Gérard DELCOUR	100 BON	Franck MARILLY	SHISEIDO
Gilles DROIT	PUIG FRANCE	Didier MARTIN	EUGENE PERMA
Mathieu DUFRESNE	COTY	Hervé NAVELLOU	L'OREAL
Frédéric ENNABLI	PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE	Vincent NIDA	GROUPE ROCHER
Caroline GUDIN	WELLA	Xavier UNKOVIC	NAOS
Aliza JABES	LABORATOIRE NUXE	Astrid ZIEBART	JOHNSON & JOHNSON
			SANTE BEAUTE FRANCE

SYNDICATS

présidents
vice-présidents

SYNDICAT FRANÇAIS DE LA PARFUMERIE (SFP)

Philippe BENACIN	INTERPARFUMS
Frédéric BOCQUILLON	CHANEL
Ludovic BONNETON	LE PARFUMEUR
Antoine DE PRACOMTAL	ZYLANGIA
Agnès DE VILLERS	HERMÈS PARFUMS
Gérard DELCOUR	100 BON
Gilles DROIT	PUIG FRANCE
Mathieu DUFRESNE	COTY
Léa VIGNAL-KENEDI	CARTIER PARFUMS

SYNDICAT FRANÇAIS DES FOURNISSEURS POUR COIFFEURS (SFFC)

Julie AUDOUIN-URDANGARAY	L'ORÉAL PRODUITS PROFESSIONNELS
Delphine ELDIN	SCHWARZKOPF
Caroline GUDIN	WELLA
Didier MARTIN	EUGENE PERMA
Hervé NAVELLOU	L'OREAL
Julie REAL	ELP SAS
Didier THOMAS	FAUVERT

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS COSMÉTIQUES ET DE TOILETTE (SFCT)

Myriam BEKKAR-SCHNEIDER	L'ORÉAL GRAND PUBLIC FRANCE
Cécile LEROI	HENKEL
Eric BOUVIER	STRAND COSMETICS EUROPE
Mathieu DUFRESNE	COTY
Eric JACQUEMET	SARBEC
Astrid ZIEBART	JOHNSON & JOHNSON
	SANTE BEAUTE FRANCE

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS DE BEAUTÉ (SFPB)

Shirley BILLOT	KADALYS
Olivier COURTIN	CLARINS
Philippe D'ORNANO	SISLEY
Pierre-Louis DELAPALME	BIOLOGIQUE RECHERCHE
Carole FOUSSÉ	LABORATOIRES D'ANJOU
Isabelle GUYOMARCH	CCI PRODUCTIONS
Marc-Antoine JAMET	LVMH
Jean-Christophe JOURDE	ESTEE LAUDER COMPANIES
Franck MARILLY	SHISEIDO
Frédéric MAS	SOTHYS PARIS

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS DE PARFUMERIE ET DE TOILETTE EN VENTE DIRECTE (SFVD)

Nathalie LAGRON	LABORATOIRES DOCTEUR PIERRE RICAUD
Christian LAINE	AURIEGE PARIS
Edouard MACQUART-MOULIN	NATURA EUROPA
Vincent NIDA	GROUPE ROCHER

SYNDICAT FRANÇAIS DES PRODUITS COSMÉTIQUES DE CONSEIL PHARMACEUTIQUE (SFCP)

Jean-Paul BERTHOMÉ	LABORATOIRES EXPANSCIENCE
Aline CRISTIANI	COSMÉTIQUE ACTIVE FRANCE
Carole GARCIA	GRAINE DE PASTEL
Aliza JABES	LABORATOIRE NUXE
Pierre JUHEN	PATYKA
Frédéric ENNABLI	PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE
Xavier UNKOVIC	NAOS

CRÉDITS

Création graphique : Marie Monot
Imprimé par Suisse imprimerie
Crédits photos : iStock, Pexels

Prendre **SOIN** de vous,
respecter la **beauté** du monde.



137 rue de l'Université - 75 007 PARIS
Tél. 01 56 69 67 89
www.febea.fr
[@leLabdeClaire](https://www.instagram.com/leLabdeClaire)

